

Lors de sa dernière réunion, la Commission Swiss GAAP RPC a traité, entre autres, les thèmes suivants:

- **Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés»**

Le responsable du groupe de travail, P. Balkanyi, a présenté à la commission l'état d'avancement du projet de révision de la Swiss GAAP RPC 30, qui a ensuite été discuté. Parmi les sujets abordés en particulier et discutés au sein de la Commission, citons l'évolution du droit d'option à propos de la compensation du goodwill ou de la réévaluation des actifs repris, le traitement du goodwill négatif et les différences de change cumulées, ainsi que l'acquisition et la cession de parts minoritaires.

Les sujets suivants seront principalement traités par le groupe de travail et le Comité d'experts d'ici la prochaine séance de la Commission: acquisition progressive d'entreprises, publication en cas d'acquisitions et de désinvestissements, cession partielle, fermeture et liquidation, organisations associées, ainsi que règles concernant la première application et dispositions transitoires.

Pour toute question et suggestion à propos du remaniement de la norme Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés», veuillez contacter:

Patrick Balkanyi, membre du comité d'experts/responsable de projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél.: 058 792 26 76

- **Projet «Subventions, allocations et aides»**

Suppléant de M. Annen, le responsable du projet, H. Petry a présenté à la commission l'état d'avancement du projet Subventions, allocations et aides. Les sujets principaux étaient l'orientation et la procédure. Basées sur les connaissances actuelles, les recommandations existantes devraient être complétées dans le cadre conceptuel et les RPC fondamentales afin de s'appliquer à tous les utilisateurs des Swiss GAAP RPC. Le droit d'option relatif au principe brut/net doit être conservé.

Les thèmes importants du projet sont les suivants: domaine d'application et définitions, subventions basées sur la valeur des actifs et le résultat, le principe brut/net, la réalisation de bénéfices, la prise en compte éventuelle de remboursements ou de réserves de propriété, les prestations en nature et service gratuits ou à prix réduit et les publications.

Pour toute question ou suggestion relative au projet sur les subventions, allocations et aides, veuillez contacter:

Michael Annen, membre du comité d'experts/responsable de projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél.: 041 729 51 00

- **Nouvelle brochure au printemps 2020**

Au printemps 2020 paraîtra une nouvelle brochure des recommandations «Etat: 1^{er} janvier 2020» en allemand, en français, en italien et en anglais. Parmi les nouveautés, citons en particulier la recommandation Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance» ainsi que la révision linguistique des traductions.

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à:

Prof. Dr. Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél.: 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le «Swiss Reporting Standard» et le «Standard pour les sociétés immobilières» sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).